

## Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du Code du Travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

### Entre l'organisme de formation : John Cockerill Services France Sud

immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 38137941100089

Dont le siège social est situé 15 boulevard de l'Engrenier - Zi la Grand Colle 13110 PORT DE BOUC.

Représentée aux fins des présentes par FLANDERINCK Emmanuelle en sa qualité de représentant, dûment habilité(e).

Déclaration d'activité n°93131977313 auprès de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »**

**D'une part**

### Et LIP Arles

immatriculée au RCS de sous le numéro 98132384300053

dont le siège social est situé 2 Chem. du Balilla 13200 ARLES.

Représentée aux fins des présentes par Roxane BERNARDI en sa qualité de Représentant légal, dûment habilité(e).

**Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »**

**D'autre part**

**Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »**

Il est conclu une convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du Travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

## 1. Objet de la convention

Aux termes de la présente convention, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

### Elingueur - Chef de Manoeuvre

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du Code du Travail) :

#### Action de formation

Objectifs :

- Savoir réaliser des opérations d'élingage avec un matériel de levage ou de manutention
- Connaître des gestes de commandement et/ou de levage

Contenu de l'action de formation et moyens prévus : Annexe 1

Durée : **7 heures (1 jour)**

Lieu de la formation : Salle Calanque - 14 Boulevard de l'engrenier 13110 Port-de-Bouc

Effectifs formés : **1**

**Période de formation : Du 23 mars 2026 au 23 mars 2026**

## 2. Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du Code du Travail :

- les actions de formation ont pour objet de permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi

- favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée
- réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles
- favoriser la mobilité professionnelle.

L'Organisme de Formation accueillera la/les personne(s) suivante(s) :

- **M. TITONE Thierry**

### 3. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session :

| Description                | Prix    |
|----------------------------|---------|
| Formation                  | 130.00€ |
| Coût total HT : 130.00€    |         |
| Montant de la TVA : 26.00€ |         |
| <b>TOTAL TTC : 156.00€</b> |         |

### 4. Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

La Formation s'effectue Salle Calanque - 14 Boulevard de l'engrenier 13110 Port-de-Bouc.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre QCM et/ou grilles d'évaluation et/ou travaux pratiques et/ou fiches d'évaluation et/ou mises en situation et/ou autre.

Compétences des formateurs - Les intervenants experts ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise. Leur expérience terrain tout comme leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité pour les formations.

### 5. Moyens de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

À l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation délivre au Stagiaire une attestation de formation en cas de réussite.

L'attestation de formation est un document qui atteste d'une part l'assiduité du stagiaire mais d'autre part une preuve des compétences développées et acquises par le stagiaire à l'issue de sa formation professionnelle. A défaut, une attestation de présence lui est attribuée.

### 6. Dédit ou abandon

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à l'Organisme de formation par écrit (lettre, courriel, télécopie). En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, l'Organisme de formation facturera des droits d'annulation représentant 50% du prix des prestations annulées.

En cas d'annulation tardive par le Client moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jour et heure fixés par l'Organisme de formation, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées. En cas de non-participation à une action ou d'abandon en cours d'action d'un salarié inscrit, les périodes de formation seront facturées par l'Organisme de formation en totalité.

Pour le cas où les prestations sont annulées par l'Organisme de formation, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. L'Organisme de formation se réserve la faculté de reporter ses prestations. Le Client est dans ce cas informé par écrit dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation.

## 7. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'Organisme de Formation à destination du Bénéficiaire, dans la limite de 30 jours suivant la réception de la facture.

## 8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

## 9. Données à caractère personnel

L'Organisme de Formation pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans la politique de confidentialité.

## 10. Dispositions particulières :

Le bénéficiaire reste pendant toute la durée de sa formation sous la dépendance juridique de son employeur et est soumis à la réglementation des accidents de travail et de trajet au titre de son activité professionnelle. Il reste rémunéré par son employeur aux conditions prévues par son contrat de travail. Le bénéficiaire émarge à chaque séance sur une feuille de présence destinée au service administratif de l'Institut des Talents John Cockerill Services pour la rédaction des différentes attestations de suivi de formation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement intérieur, dont une copie lui est remise avant son entrée en formation, et toutes autres règles en vigueur à l'Organisme de formation ou dans tout établissement ou entreprise d'accueil s'inscrivant dans le cursus de formation.

Le bénéficiaire est personnellement responsable des installations et matériels mis à sa disposition. En cas de perte ou de détérioration, ceux-ci sont réparés ou remplacés aux frais de l'employeur ou à défaut le cas échéant à ses propres frais. L'Organisme de formation décline toute responsabilité au sujet des dommages dont le bénéficiaire pourrait être victime à l'intérieur ou à l'extérieur du centre de formation, en dehors des heures de formation proprement dites. De même, la responsabilité de l'Organisme de formation ne se trouve en aucun cas engagée à l'occasion de vols, pertes ou détériorations qui peuvent affecter les vêtements, objets personnels ou véhicule appartenant au bénéficiaire

## 11. Différends éventuels

Les contestations ou les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'auront pu être réglés entre les parties à l'amiable dans un délai raisonnable, seront de la compétence des tribunaux civils.

Document réalisé en 2 exemplaires à PORT DE BOUC, le 5 mars 2026.

Pour l'organisme de formation,  
John Cockerill Services France Sud



Pour le bénéficiaire,  
LIP Arles,  
Par Roxane BERNARDI

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société John Cockerill Services France Sud désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 15 boulevard de l'Engrenier - Zi la Grand Colle PORT DE BOUC 13110

John Cockerill Services France Sud met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à PORT DE BOUC, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société John Cockerill Services France Sud
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société John Cockerill Services France Sud pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société John Cockerill Services France Sud s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société John Cockerill Services France Sud, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque dans la limite de 30 jours suivant la réception des factures. Dans le cas des formations supérieures à 1 mois, il peut être procédé à une demande d'acompte ou de paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées dans la convention de formation avant le démarrage de la formation.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société John Cockerill Services France Sud ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à l'John Cockerill Services France Sud par écrit (lettre, courriel, télécopie). En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, l'John Cockerill Services France Sud facturera des droits d'annulation représentant 50% du prix des prestations annulées.

En cas d'annulation tardive par le Client moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jour et heure fixés par l'John Cockerill Services France Sud, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées. En cas de non-participation à une action ou d'abandon en cours d'action d'un salarié inscrit, les périodes de formation effectivement suivies sont facturées par l'Organisme de formation.

Toute période de formation non suivie et tout départ anticipé du salarié inscrit ouvre le droit au versement d'une indemnité égale à 50% du prix des prestations non réalisées. Cette indemnité est due à titre de dédommagement de l'John Cockerill Services France Sud et donne lieu à l'émission d'une facture séparée. Dans le cas de vente en forfait jour ou groupe, cette indemnité atteint 100% du forfait. Pour le cas où les prestations sont annulées par l'John Cockerill Services France Sud, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. L'Organisme de formation se réserve la faculté de reporter ses prestations. Le Client est dans ce cas informé par écrit dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation de ce chef.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

#### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société John Cockerill Services France Sud sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société John Cockerill Services France Sud s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

#### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société John Cockerill Services France Sud et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

# Chef de manoeuvre - Elingueur

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jour(s))

## Profils des apprenants

- Toute personne devant réaliser des gestes de commandement et/ou de levage
- Toute personne susceptible de réaliser des opérations d'élingage avec un matériel de levage ou de manutention

## Prérequis

- Maîtriser la langue française (lue, écrite, parlée)

## Accessibilité

Formation accessible à tous dans l'absolu. En cas de handicap, merci de contacter notre référent handicap dont les coordonnées sont en bas de page afin de connaître les modalités d'adaptation de la formation.

## Délai d'accès et effectif

Formation accessible en 2 semaines. Formation destinée à un groupe de 6 à 10 personnes.

## Objectifs pédagogiques

- Savoir réaliser des opérations d'élingage avec un matériel de levage ou de manutention
- Connaître des gestes de commandement et/ou de levage

## Contenu de la formation

- Statistiques et réglementation
  - Les statistiques des Accidents du Travail
  - Les dispositions réglementaires
  - Les droits, obligations et responsabilités
- Prévention des risques
  - Les partenaires de la prévention et leur rôle
  - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
  - Les processus menant à l'AT et à la MP
  - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
  - Que faire en cas d'accident ?
  - Les Équipements de Protection Individuelle
- Accessoires de levage - Élingage
  - Les risques liés à l'utilisation des élingues
  - La description, les caractéristiques et les équipements des élingues
  - Les indications et les documents
  - Le positionnement
  - Les règles d'utilisation des accessoires de levage
  - Les vérifications
  - La signalisation
  - Les gestes de commandement des appareils de levage

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de référents experts dans les métiers de l'Industrie, préparant les apprenants à leur futur métier en dispensant les compétences techniques, mais également les habilitations particulières s'y rapportant, dans les règles de sécurité indispensables à l'exercice de leur future fonction.

## Moyens pédagogiques et techniques

John Cockerill Services France Sud | 15 boulevard de l'Engrenier - Zi la Grand Colle PORT DE BOUC 13110 | Numéro SIRET : 38137941100089 |

Numéro de déclaration d'activité : 93131977313 (auprès du préfet de région de : Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

- Base documentaire pour les apprenants
- Exercices pratiques
- Salle de formation et périmètre CACES dédiés

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Feuilles de présence.
- Mises en situation pratiques
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

#### **Qualité et indicateurs de résultats**

Une évaluation pré-formative renseignée par le commanditaire ainsi que par chaque apprenant, avant le début de la formation, permet d'adapter le contenu de la formation aux besoins et au niveau de chaque apprenant.

L'évaluation des acquis se fait de manière permanente par le formateur qui, au travers notamment d'exercices, s'assure de la bonne compréhension de la notion vue et de l'efficacité de sa mise en pratique.

Un test de connaissance final comportant une partie théorique et une partie pratique permet d'évaluer chaque apprenant sur l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

L'évaluation de la satisfaction de la formation se fait régulièrement pendant la formation pour permettre des réajustements au niveau des rythmes et des contenus.

Les apprenants sont invités à remplir un formulaire d'appréciation de la formation pendant les périodes intermédiaires et finales de la formation.

Enfin, un nouveau questionnaire est envoyé aux commanditaires de la formation ainsi qu'aux apprenants, dans les 3 à 6 mois suivant la formation, afin de mesurer le transfert des acquis des apprenants dans leur pratique quotidienne.

Taux d'abandon général : -1%

#### **Nous contacter :**

**Téléphone : 04.42.30.76.40**

**Mail : institutdestalents@johncockerill.com**

**<https://institutdestalents.catalogueformpro.com>**

#### **Référent handicap :**

**Madame Nathalie FOURNILLIER**

**Téléphone : 04.42.30.76.40**